



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

SESSION d'ETE

**Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux  
CONF/DEM(2014)SYN2**

**CARNET DE BORD**

**A L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEMOCRATIE, COHESION SOCIALE ET ENJEUX MONDIAUX**

La commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux, réunie le 25 juin 2014 à Strasbourg sous la présidence d'Anne-Marie CHAVANON,

1. *Ordre du jour*  
**a adopté** l'ordre du jour
2. *Synopsis*  
**a adopté** le synopsis de la réunion du 28 janvier 2014 [CONF/DEM(2014)SYN1]
3. *Rapport d'activité*  
**a adopté** le rapport d'activité 2013 sans modification
4. *Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) 2014*  
*« La démocratie participative : partager, proposer, décider »*  
**a échangé** sur le déroulement de la SEDL avec Denis HUBER, responsable du Service de la Coopération, de l'administration et des relations extérieures du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, accompagné d'Orsolya GANCSOS, assistante du projet.

Denis HUBER a rappelé sa proximité de la Conférence des OING, pour avoir été responsable, auprès du Comité des Ministres, du dossier d'octroi du statut participatif aux ONG puis directeur du Centre Nord Sud. Il a souligné le succès croissant de la Semaine européenne de la démocratie locale lancée en 2007, indiquant qu'elle avait été célébrée dans 28 pays dont certains non membres de l'Organisation, tels le Maroc et la Tunisie, en 2013.

Le thème « *Partager, proposer, décider* » de l'édition 2014 conduit le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, coordonnateur de l'événement, à inviter les décideurs politiques à partager les informations dont ils disposent, les citoyens à formuler des propositions et les autorités publiques à convier la société civile au processus décisionnel.

En réponse aux demandes et suggestions des membres de la commission, Denis HUBER a approuvé la proposition d'inscrire dans le cadre de la SEDL la Journée de lutte contre l'éradication de la pauvreté, prévue à Turin en 2014 et dont l'un des objectifs est la demande de « *ne laisser personne de côté, en particulier les plus démunis, de décider, réfléchir et agir ensemble contre la misère* ».

Il a indiqué que les collectivités peuvent s'attribuer elles-mêmes le **Label 12 étoiles** dès lors qu'elles prennent 5 engagements : affecter un budget spécifique à la SEDL, faire une campagne de promotion, organiser des activités liées au thème retenu, impliquer différents groupes de citoyens et organiser un événement de dimension européenne.

M. HUBER a accueilli favorablement la proposition d'ateliers émanant des commissions de la Conférence et répondu positivement à la demande de documents de présentation nécessaires à l'information des élus rencontrés par les membres de la commission.

=> La commission a décidé de relayer auprès des ONG membres, un encouragement à prendre des initiatives qui illustrent le thème proposé. Des actions peuvent être programmées non seulement pendant la semaine du 13 au 19 octobre mais également tout au long du mois d'octobre. [Voir le site du Congrès sur lequel il est possible d'inscrire une action ou un événement](#)

#### 5. Forum mondial de la démocratie

**a été informée** par Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Chef du Département des Initiatives démocratiques et responsable du Forum mondial de la Démocratie, du déroulement de cette manifestation qui se tiendra du 3 au 5 novembre 2014, sur le thème: "*De la participation à l'influence: la jeunesse peut-elle redynamiser la démocratie ?* Parmi les sous-thèmes traités, celui de la précarité dans l'accès à l'emploi des jeunes

**a noté** la création d'un comité de pilotage pour les éditions suivantes dans lequel siègeront le président de la conférence des OING, Jean-Marie HEYDT, et le vice-président de la commission Israël MENSAH.

=> la commission est invitée à proposer des intervenants pour les ateliers soutenus par la conférence des OING.

#### 6. Changement climatique et droits de l'Homme, contribution à la 21ème conférence Climat.

**a auditionné**, en vue de la préparation du Sommet de Paris sur le climat qui se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 :

- **Serge LEPELTIER**, ancien ministre de l'Environnement français, président de l'Académie de l'Eau, ancien ambassadeur français chargé des négociations sur le changement climatique
- **Sébastien DUYCK**, chercheur à l'Université de Laponie (Finlande), spécialiste du droit de l'environnement, co-responsable du groupe de travail « Changement climatique et Droits de l'Homme » de la Convention Cadre de l'ONU sur le Changement Climatique (UNFCCC)

Cette audition a été précédée d'un questionnaire en images présenté par **Karl DONERT**, président d'EUROGEO, intitulé « **What if... ?** » Que se passera-t-il si une vague de chaleur aggrave la fonte des glaciers et des calottes polaires ? Si le niveau des océans s'élève de plus 0,60 mètre en un siècle ? Quels messages les ONG doivent-elles porter aux peuples dont les territoires sont menacés ? Selon Karl DONERT, le changement climatique allie les problèmes éthiques et moraux aux exigences de la démocratie et de la cohésion sociale. Dès lors, quel rôle devons-nous jouer, interroge-t-il ?

**Sébastien DUYCK** a présenté les orientations, en faveur d'une inclusion des droits humains, du groupe de travail qu'il co anime au sein des négociations climat et qui impliquent

- une reconnaissance de l'impact du changement climatique sur les droits fondamentaux,
- une prise en compte des conséquences des choix politiques sur l'accès au logement, à l'eau et à l'alimentation (cf. dernier rapport du GIEC) comme au Honduras, où des populations, qui vivaient de cultures vivrières, ont été déplacées pour produire des biocarburants (huile de palme) soutenus par des subventions provenant de pays

européens. Plusieurs dizaines de paysans qui refusaient de quitter leurs terres ont été tués par des milices privées chargées de les déplacer à la demande d'entreprises exploitantes. De même, au Panama, des peuples autochtones ont été déplacés contre leur gré pour la construction d'un barrage hydro-électrique.

L'action des experts et des ONG se dirige vers la Convention des Nations Unies sur le changement climatique (CNUCC) et le Conseil de Droits de l'Homme, à Genève, qui s'intéresse de plus en plus à l'impact du changement climatique sur les droits fondamentaux, se fondant sur des rapports spéciaux et les rapports des Etats. S'y ajoutent des rapporteurs spéciaux sur l'accès à l'eau et sur le déplacement des populations

La convention climat traite ces risques par l'utilisation de la convention cadre. Toutefois, pour beaucoup de diplomates et de représentants nationaux, la référence au terme « droits humains » est taboue par crainte d'une exploitation abusive par certains pays et d'une complexification des négociations.

Plusieurs points d'entrée existent cependant, par la différenciation des divers types de droits : d'une part les droits substantiels comme le droit à l'eau, à l'alimentation, au logement, d'autre part les droits procéduraux comme le droit à l'information nécessaire, le droit de participer aux prises de décision et le droit à un recours en justice

Des questions subsistent en parallèle pour définir le niveau d'ambition du Sommet 2015

- des questions scientifiques, notamment, sur la différence entre les conséquences d'une visée de 1.5% ou de 2.% de réchauffement climatique ? Quelle différence d'impact ?
- des questions sur l'équité et le partage de l'effort : quelle répartition des niveaux de réduction d'émission ? Quel pays doit faire plus ? Peut-on reconnaître un droit à des émissions de subsistance, à une émission de dioxyde de carbone qui permette de répondre aux besoins fondamentaux ?
- Une fois les politiques décidées, comment éviter un impact négatif sur les populations ? (exemple du Panama où un barrage subventionné par divers pays viole le droit international de déplacement des populations tout en permettant au pays de vendre les quotas ainsi dégagés). Il faudrait, selon Sébastien DUYCK, que le produit de violations semblables ne puisse pas entrer sur le marché européen d'échange de quotas. Ne pas traiter ces questions entraîne, selon lui, des motivations économiques supplémentaires dans les pays en voie de développement pour prioriser la réduction des émissions sur le droit des populations locales.

Une des actions particulières de la Convention Climat serait de se focaliser sur les droits procéduraux. Cette convention peut servir de levier pour promouvoir ces droits à trois niveaux :

- au niveau local, les transferts financiers permis par la Convention Climat sont importants (100 milliards de dollars à l'horizon 2020). Ils devraient tenir compte de l'impact des projets sur les populations locales.
- au niveau national, d'ici à février 2015, tous les pays doivent présenter leurs cibles pour les accords de Paris à l'horizon 2025 ou 2030. Une décennie de politique climat doit donc être définie dans les 12 prochains mois. Dans quelle mesure les ONG et les syndicats participent-ils à ce processus de décision ? le rôle des gouvernants sera très important au cours des prochains mois pour engager le public dans ces décisions.
- au niveau de la société civile, le rôle des ONG, des représentants des peuples autochtones et des syndicats dans les négociations Climat elles-mêmes. Le pays hôte des négociations (Lima fin 2014 et Paris fin 2015), se doit d'engager les acteurs de la société civile tant au cœur des négociations qu'à travers des forums parallèles.
- L'accord de 2015, attendu depuis 6 ans, doit régler l'après-Kyoto. Beaucoup d'organisations s'intéressent à l'impact du changement climatique et des politiques publiques sur les droits humains. La conférence de Lima, prévue en décembre, coïncidera avec la journée internationale des droits humains, le 10 décembre. Il devrait en résulter une journée thématique avec des discussions impliquant plusieurs pays et plusieurs ministres afin de mettre sur la table des solutions plus pratiques

- Les références aux droits humains n'existent que dans les accords de Cancun de 2010 (impact du changement, impact des politiques et impact de la commercialisation des droits à la pollution). Ils doivent être insérés et développés dans le futur traité de Paris pour que les droits humains soient un des principes des négociations Climat. Dans le droit à l'environnement international, ils sont pour l'instant fragmentés entre droit à l'environnement et droits humains. Il est essentiel de considérer l'implication de toutes les sphères de décision dans ce traité. (Lien audio)

Ancien ambassadeur Climat, **Serge LEPELTIER** confirme l'absence de prise en compte des droits humains au sein des négociations, de même que certaines menaces, attribuables à des mesures de lutte contre le changement climatique, sur des droits des peuples

Si l'écologie de proximité est, à ses yeux, clairement perçue par les citoyens, l'écologie globale qui résulte de l'impact des actions de chacun, au niveau planétaire, lui semble bien moins comprise alors que le climat est l'une des deux données mondiales vitales, l'autre étant la biodiversité.

Il rappelle les prévisions du GIEC pour la fin du siècle : une augmentation de la température de 1,6°C à 5° C et une élévation du niveau des océans de 80 centimètres à 1 mètre, insistant sur le dépassement quasi systématique des maximales données par les scientifiques volontairement prudents. Il a peu de doutes sur une augmentation de la température de 4°C à 5°C en 2100. « En deux siècles, nous connaissons ce que la planète a connu en 100 000 ans », dit-il, ajoutant que l'homme n'existait pas lorsque la terre avait 2°C de plus et que la mer dépassait de 25 mètres son niveau actuel.

Pour ne pas dépasser 2°C, il faudrait, dit-il, limiter le carbone total à 800 milliards de tonnes alors que nous avons déjà atteint 530 milliards de tonnes. Il faudrait, en conséquence, diviser par trois les émissions de Gaz à effet de serre, entre 2020 et 2050, et réduire leur production en négatif à la fin du siècle. Il faudrait ne pas consommer plus de 20% du stock actuel de pétrole et 2 à 3% du stock de charbon connus dans le monde.

M. LEPELTIER, a rappelé que le lien économie/écologie serait déterminant pour lutter contre le changement climatique, faisant référence au Rapport STERN qui portait à 1% du PIB mondial les investissements utiles, sauf à être contraints de restreindre la consommation de certaines énergies par leur coût. Les conséquences seraient alors de 5 à 20 % de la valeur du PIB.

Les négociations sont régies par les accords de Durban (2011), ce qui implique, notamment, un accord global en 2015 applicable en 2020, un fonds vert estimé à 100 milliards de dollars par an, des transferts technologiques et l'indemnisation des pertes et dommages

Serge LEPELTIER pose dès lors plusieurs questions :

Un instrument légal opposable peut-il s'appliquer à tous les pays alors que les responsabilités sont jugées communes mais différenciées ? Un auto-engagement des pays peut-il être efficace ? Est-ce le pays tout entier qui va s'engager ou va-t-il mettre en avant des exemples partiels ? A quoi aboutiront des engagements non contraignants ? L'engagement des collectivités locales est-il à la hauteur des enjeux ? Peut-on se passer d'indicateurs et sinon comment les choisir pour des résultats fiables ? (exemple des Gaz à effet de serre par habitant et non par pays : l'Inde émet beaucoup de gaz à effet de serre en volume mais 20 fois moins par habitant que les Etats-Unis). Quelle place tiendra le bilan carbone des produits importés ?

Parmi les facteurs déterminants selon lui : le rôle du binôme Chine, Etats-Unis, la position des trois composantes du Groupe des 77 et la teneur de l'accord.

**a adopté** le texte de prise de position de la commission présenté par Edith WENGER, responsable du groupe de travail climat et Droits de l'Homme (cf. voir en PJ)

**Edith WENGER** a insisté, à son tour, sur les droits fondamentaux affectés par le changement climatiques tels que

- le droit à la vie,
- le droit à la dignité et à des conditions de vie décentes,
- le droit à la sécurité, à la santé, à l'alimentation et à l'eau,
- le droit à la protection des biens
- le droit à la nationalité et à la liberté de circulation

Il est vital, à ses yeux, de prendre des mesures préventives pour réduire les facteurs de changement climatique et s'adapter le mieux possible en tenant compte des droits de l'Homme dans l'élaboration des stratégies de réduction et d'adaptation. De même, sans la participation active, transparente, responsable et informée des citoyens et citoyennes, rien ne pourra être atteint, a-t-elle martelé, car il s'agit de construire une vision collective de l'avenir.

Elle a rappelé que le texte a été élaboré comme un **outil**, destiné à tous, comme base d'information sur le sujet, et encouragé les membres de la commission à utiliser ce document et les recommandations qu'il contient lors des nombreuses réunions consacrées au changement climatique qui se tiendront avant l'adoption du nouveau traité de Paris.

=> la commission a décidé de soumettre à l'approbation de la conférence des OING le texte adopté. Il sera diffusé auprès des instances compétentes des Nations Unies ainsi qu'auprès des ONG impliquées dans la préparation de la Conférence des Parties de Paris de décembre 2015. D'ici là, un partenariat sera une nouvelle fois proposé à l'Assemblée parlementaire et au Congrès des Pouvoirs locaux en vue d'une déclaration commune.

## 7. *Démocratie participative : collaborations de la commission au jury du Prix du Paysage et à la CEMAT*

### 7.1. *LIBERA Noms et Chiffres contre la Mafia :*

**a entendu**, en raison de l'absence du représentant de l'ONG Libera, causée par les grèves du personnel d'Air France, la présentation de Gerhard ERMISCHER (CIVILSCAPE), responsable du groupe de travail Paysage, sur l'exemple de la renaissance de la région du Haut-Belice Corleonese par la récupération des terres confisquées aux organisations mafieuses. L'association a été primée lors de la remise du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - (Wroclaw, Pologne, 11-12 juin 2014)

**Gerhard ERMISHER** a précisé que la législation italienne autorisait l'Etat à confisquer des terres à la Mafia mais que celles ci restaient en jachère en raison des craintes de représailles envers les nouveaux exploitants. Devant cette situation, l'association LIBERA a courageusement recherché des partenaires (aujourd'hui près de 1600 écoles et associations), pour utiliser ces terres au profit des plus démunis.

L'ONG a créé de nouvelles opportunités, intégré les jeunes sans emploi de la région et des handicapés et invité en stage des jeunes venus de toute l'Europe (5000 jeunes/an). Ces communautés ont créé un environnement innovant.

Pour Gehrard ERMISHER, l'action menée par LIBERA est l'expression-même des principes contenus dans la convention européenne du paysage. Privilégiant l'aspect territorial de la démocratie, l'ONG a voulu donner aux habitants le pouvoir de prendre leur vie en main, de décider du devenir de leurs terres et du développement de leurs paysages. LIBERA a créé un nouvel environnement, non seulement naturel mais social. C'est une réalisation exemplaire d'action de terrain de nos ONG selon Gehrard Ermisher

Voir texte de présentation de l'ONG / présentation audio de Gehrard Ermischer

7.2. *Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire,* 16e session de la CEMAT « *Promouvoir la démocratie participative dans l'aménagement du territoire* » (17 juin 2014, Nauplie, Grèce)

**a été informée** par Luc-Emile BOUCHE FLORIN, président d'honneur du Centre Européen des Urbanistes, du déroulement et des conclusions de la dernière CEMAT, consacrée à la participation des citoyens au processus d'aménagement de leur environnement.

Ce texte auquel ont contribué les ONG membres de la commission peut avoir un impact de première importance sur le continent européen.

La Roumanie assurera la présidence de cette conférence ministérielle pendant les quatre prochaines années

=> [la commission a décidé de diffuser et soutenir le texte adopté par les ministres à Nafplion](#)

8. *Activités internes de la commission*

**a entendu** les propositions de quatre groupes de travail de la commission

**Citoyenneté européenne : Hélène PICHON** (CEPS), responsable du groupe de travail, a posé la question du sens de l'identité européenne, complexe dans l'espace du Conseil de l'Europe où elle est soutenue par la promotion de droits humains qui incluent le droit à la culture, à l'interculturalité et au multiculturalisme. Le groupe de travail propose la création d'Alliances européennes, centres culturels européens où les cultures et les langues des pays d'Europe seraient enseignées et partagées.

**Relations avec l'UE : Claude-Laurent GENTY** (CITI), président d'honneur de la conférence des ONG et responsable du groupe de travail ad hoc, a mis en exergue la nécessité de relations entre les organisations de la société civile des deux entités. Il s'agit d'échanges comparables à ceux établis par les autres piliers du Conseil de l'Europe avec leurs homologues de l'Union européenne. Le groupe de travail a fait l'inventaire des lieux de coopération possibles et établi des contacts, notamment avec le Comité économique et social européen et les plates-formes d'ONG constituées auprès de la Commission européenne.

**Cohésion sociale et dialogue interculturel** *Présentation du rapport introductif « La cité culturelle comme cité sociale, retrouver le lien social et donner un nouveau souffle à la démocratie »*

**Israël MENSAH** (OIEC), vice-président de la commission et responsable du groupe de travail, a placé ce rapport introductif dans la continuité du rapport sur le « *Vivre ensemble* » et du guide sur les « *Cités interculturelles* ». Il s'agit d'une contribution à la réflexion du Conseil de l'Europe sur une nouvelle troisième voie fondée sur le dialogue interculturel préalable, fondamental pour la cohésion sociale en opposition à l'assimilation ou au communautarisme.

**Emanuela CAVALERI** a indiqué que le texte nous invite à l'action pour la promotion de l'interculturalité dans nos villes à la suite du guide du conseil de l'Europe : « *la cité interculturelle pas à pas* ». Le texte se saisit d'une réflexion plus profonde sur nos sociétés, dit-elle, le problème de gestion de la dimension multiculturelle étant lié à une crise du lien social. Des liens communautaires relâchés suite à la mondialisation font perdre les repères identitaires personnels et conduisent à se renfermer dans un espace où il n'y a pas de place pour l'autre. La distance posée entre soi et les autres engendre des problèmes relationnels, de l'intolérance, de l'exclusion ou des tentatives d'assimilation forcée. S'il ne peut y avoir d'identité sans relation selon le groupe de travail, il importe d'éviter de poser les actions sur la gestion de la diversité sur une perspective ethnique qui finit par renforcer les barrières identitaires. Il prône la promotion de rencontres facilitées par la ville, et la recherche de centres d'intérêts communs qui transcendent les clivages ethniques. Les ONG sont un lieu privilégié pour promouvoir ce type d'action. Emanuela CAVALERI cite l'exemple de deux d'entre elles : l'association Mémoires d'Afrique, qui sensibilise dès l'enfance à l'interculturalité, et SFAIRA, association italienne qui promeut l'inclusion de

parents d'écoliers migrants par des espaces de rencontre entre parents italiens et migrants, apprentissage permanent à la vie en commun.

#### 9. Point sur les évolutions en cours dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée

**a eu un échange de vues** à la suite de l'analyse livrée par **Jean-Pierre ESTIVAL** (AEC), responsable du groupe de travail ad hoc, sur la situation dans les pays du Maghreb et du Moyen Orient ainsi que sur les possibilités d'action des ONG dans ces pays.

Jean-Pierre ESTIVAL estime la situation grave, dénonçant un « arc djihadiste » qui s'étend du Nigéria à l'Afghanistan. La Lybie, dit-il, n'est plus un état, l'Egypte est exsangue, la Syrie est une tache de sang, l'Irak en guerre est prêt à éclater, comme le Yémen. Le Liban est paralysé. Pour Jean-Pierre Estival, l'Europe doit avoir une vision à long terme car son destin dépend en grande partie de ce qui se passera dans ces pays

60 000 ONG ont travaillé dans ces pays avec une quasi impossibilité en Lybie, en Egypte et en Arabie Saoudite. Il donne le chiffre de 200 enlèvements dont la moitié de représentants d'ONG au Yémen. Le Maroc, le Liban et l'Algérie accueillent favorablement les ONG.

Il indique que l'ONU avait demandé à l'Europe d'accueillir 30 000 réfugiés, celle-ci a accepté d'en accueillir seulement 13 000 déplore Jean-Pierre ESTIVAL, ce qui aggrave les débarquements clandestins à Lampedusa, au Maroc et Grèce

Plusieurs intervenants dont Lilia BENSEDRINE ont exprimé la nécessité de garder un regard optimiste et de donner du temps aux transitions démocratiques. Pour d'autres intervenants. Pour Jean-Pierre HICHERI (CITI), l'appel aux ONG et à la société civile ne suffit pas. C'est l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et leurs Etats membres qu'il faut responsabiliser pour faire en sorte que, de part et d'autre de la Méditerranée, des actions soient menées et que des hommes de bonne volonté, en particulier du monde économique, créent des projets communs

**Anje WIERSINGA**, responsable du groupe de travail sur l'inclusion des perspectives de genre dans les processus politiques et démocratiques particulièrement pendant et après les conflits, a insisté sur la nécessité de ne pas émettre de jugement à l'encontre de ces pays, de soutenir l'action des ONG locales, en particulier concernant les femmes. Celle-ci a rappelé les priorités triennales du Conseil de l'Europe à l'égard des pays du voisinage, en particulier de la Tunisie, du Maroc et de la Jordanie mal connues alors qu'elles arrivent à leur terme (2015). Un nouveau programme est en préparation. Il lui paraît important que la Conférence des OING contribue à ce nouveau programme.

=> la commission a décidé d'insérer son action dans la politique du voisinage du Conseil de l'Europe en cours d'élaboration

#### 10. NORD SUD

**a été informée** de la participation de **Anne-Marie CHAVANON**, présidente de la commission lors des travaux de clôture du dialogue national sur les nouveaux rôles constitutionnels de la société civile au Maroc. (Cf. discours en français).

De son côté, **Anje WIERSINGA** enverra aux membres de la commission un rapport concernant sa participation à une conférence également tenue à Rabat sur la formation et la responsabilisation des femmes.

#### 11. Message de fin de mandat

**a reçu** les remerciements très chaleureux formulés par la présidente en son nom et au nom des vice-présidents sortants, **Israël MENSAH** et **Vera JOHN MIKOLAJEWSKI**. Elle a exprimé sa vive gratitude à l'ensemble des membres de la commission et aux responsables des groupes de travail pour leur engagement et leur soutien stimulant au cours du mandat écoulé.

AMC